



L'YONNE 2017 pour la 2<sup>ème</sup> circonscription

# LA RÉPUBLIQUE **En Marche !**

**Jean-Yves CAULLET, candidat**

*Député de l'Yonne, Maire d'Avallon*

**Thierry CORNIOT, suppléant**

*Maire de Seignelay*

Avallon, le 8 juin 2017

Madame, Monsieur,

Voici les éléments de réponse que je souhaite apporter au courrier que vous m'avez adressé concernant l'utilisation de mon indemnité représentative de frais de mandat au cours de la législature écoulée.

Bien entendu j'ai ouvert un compte spécifique dédié au versement et à la gestion de cette IRFM.

J'ai bien entendu également remis à l'Assemblée les déclarations sur l'honneur concernant l'usage de cette IRFM, que j'ai utilisée conformément aux directives de l'Assemblée.

Je reverserai bien sûr également en fin de mandat le solde de mon compte IRFM non utilisé.

Au cours de mon mandat, les principaux postes d'utilisation de cette IRFM ont été en premier lieu les transports, de la circonscription à Paris (quand je ne les effectuais pas en train avec mon titre de transport délivré par l'Assemblée) et au sein de la circonscription, la location et les frais de fonctionnement de ma permanence en circonscription, mes frais de logement à Paris, et les repas de travail pris le plus souvent soit avec des collègues soit avec mes collaborateurs à Paris ou en circonscription et toujours dans des établissements modestes et de proximité.

Sur le fond de votre question, je considère qu'il faut sortir d'une ambiguïté préjudiciable : Soit comme on le lit à longueur de colonne, cette IRFM fait partie du revenu des parlementaires, et celle-ci doit être fiscalisée avec déduction possible de frais professionnels comme tous les contribuables, soit son utilisation doit relever de l'Assemblée selon des règles publiques et vérifiables.

Je pense que ce sujet ne manquera pas d'être abordé lors de l'examen de la loi sur la moralisation de la vie publique, vous connaissez ainsi ma position à ce jour sur ce sujet, j'ai toujours préféré le contrôle au soupçon.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean-Yves Caullet

Permanence de Campagne – 5 rue des Merciers - 89200 AVALLON  
jeanyvescaullet@en-marche.fr